



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 juin 2025

Présents

Marie DUCRET GAUTHEY, présidente
Samantha BAVAUD BOCION, vice-présidente
Jean-Luc BAUR
Tristan BODMER
Jimmy BONDALLAZ
Andreea CAPITANESCU BENETTI
Laurent CATTIN
Patricia HUGENTOBLER
Florentin MOTTIER
Téo SPAHR

Exécutif

Thierry ARN, maire
Jean-Pierre GANTNER
Rémi FOUCHAULT

Excusé

Maxime DETHURENS

Secrétaires

Nadia DUPRAZ
Catherine KOUMROUYAN

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2025
2. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation du 2 juin 2025
3. Droit d'opposition à une décision de l'assemblée générale de l'ACG
4. Délégation de compétence pour la passation de certains actes authentiques : délibération
5. Modifications du Règlement du conseil municipal
6. Nominations de représentation à différentes instances intercommunale et locale
7. Dossiers en cours : point de situation
8. Rénovation des bâtiments communaux : enjeu et perspective
9. Communications de l'exécutif
10. Divers
11. Questions du public

La présidente ouvre la séance à 19h00, remercie les membres du conseil pour leur présence et excuse Maxime Dethurens, absent.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2025

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2025 est approuvé par 4 voix et 5 abstentions, avec remerciements à son auteure.



2. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation du 2 juin 2025

Le procès-verbal de la séance d'installation du 2 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des présents, avec remerciements à son auteure.

3. Droit d'opposition à une décision de l'assemblée générale de l'ACG

La présidente donne des explications sur le fond et la forme de la procédure de l'ACG, selon laquelle les conseils municipaux du canton peuvent s'opposer à une décision prise en assemblée générale pour l'attribution de subventions du fonds intercommunal à différents projets.

La présente décision ne soulève pas d'opposition du conseil.

4. Délégation de compétence pour la passation de certains actes authentiques : délibération

Marie Ducret Gauthey expose le principe de donner, pour toute la durée de la législature, compétence au conseil administratif afin de signer certains actes déterminés dans la délibération, la décision quant à l'objet de l'acte restant bien entendu de la compétence du conseil municipal.

Proposition du maire relative à une délégation de compétence pour la passation de certains actes authentiques

Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le conseil administratif pour la signature de certains actes authentiques, limitativement prévus à l'article 30 alinéa 1 lettre k de la loi sur l'administration des communes, afin d'éviter de surcharger le conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique ;

conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du maire,

le conseil municipal

DECIDE

1. De charger le conseil administratif de passer les actes authentiques concernant :

- a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant des propriétés voisines ;*
- b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement ;*
- c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune, ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci ;*
- d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales ;*
- e) les changements d'assiettes de voies publiques communales ;*



- f) *à condition que les opérations visées sous lettres a, b, c, d et e résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.*

2. *Cette délibération est valable jusqu'au 31 décembre 2030.*

La délibération est approuvée par 9 voix POUR, soit à l'unanimité des présents.

5. Modifications du Règlement du conseil municipal

La présidente invite le conseil à se prononcer sur ce règlement dans lequel ont été apportées principalement des modifications d'ordre terminologique (introduction de la notion de conseil administratif en lieu et place d'exécutif et écriture neutre en termes de genre).

Tristan Bodmer se demande si une pratique moins formelle que celle prévue dans le RCM est possible pour apporter un élément ou poser une question.

Thierry Arn répond que le règlement est un instrument à usage du conseil municipal découlant de la Loi sur l'administration des communes mais, qu'en séance, le conseil a toute latitude de faire part d'un point dans les Divers.

Rémi Fouchault ajoute que le conseil peut contacter la présidente pour faire ajouter un point à l'ordre du jour d'une séance.

Le règlement du conseil municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

6. Nominations de représentation à différentes instances intercommunale et locales

Le maire invite le conseil municipal à nommer des représentations au sein de différentes instances auxquelles la commune participe.

Groupement intercommunal du centre sportif de Laconnex : Rémi Fouchault rappelle l'historique de la création de ce groupement qui comprend les communes d'Avusy, Chancy, Soral et Laconnex. La commune est déjà représentée par deux membres, soit lui-même et Thierry Arn. Florentin Mottier sera le 3^{ème} représentant de Laconnex.

Jardin d'enfants « Les enfants de la Feuillée » : Thierry Arn donne des détails quant aux représentations de deux communes qui financent la structure, soit Soral et Laconnex, et sur la composition du comité. Le rôle de la représentation communale est de veiller à ce qu'aucune décision ayant une incidence financière ne soit prise sans l'accord des communes. Téo Spahr sera le représentant de Laconnex. Samantha Bavaud Bocion, qui assurait cette fonction durant la précédente législature, lui transmettra toute information utile.

Association « Les cuis-cuis » : le maire mentionne que deux personnes de chacune des communes de Soral et de Laconnex participent au comité dont la présidente est une conseillère de Soral, Mme Dougoud. Claire Dethurens assure quant à elle la



coordination opérationnelle. Il s'agit pour la représentation communale, comme pour le jardin d'enfants, de s'assurer de la bonne gestion financière. Thierry Arn relève encore qu'un gros travail sur la gestion du personnel a déjà été fait et se propose de donner toute information utile aux nouveaux représentants, soit Tristan Bodmer et Patricia Hugentobler.

7. Dossiers en cours : point de situation

La présidente demande au conseil administratif de transmettre aux nouveaux élus quelques éléments quant aux principaux dossiers qui occuperont la commune dans le court et moyen terme.

Construction du séparatif : Jean-Pierre Gantner mentionne que les travaux vont reprendre durant l'année 2026 à la route du Lavoir et ruelle du Bossattier. Ensuite, ils continueront en 2027 à la route du Coteau, étape qui sera particulièrement délicate et compliquée pour dévier le trafic. Les travaux se termineront en 2028 avec les voiries du chemin des Quarts et chemin des Méandres.

Andreea Capitanescu Benetti souhaite savoir si ce sera la même entreprise qui réalisera les travaux. Catherine Koumrouyan répond que le bureau d'ingénieur reste le même, soit SD ingénierie, dont le coût du mandat pour cette 2^{ème} phase a été validé par délibération du conseil municipal au printemps 2024. Toutefois, le choix de l'entreprise de génie civil qui réalisera les travaux fera l'objet d'un nouvel appel d'offres. Patricia Hugentobler demande à ce propos si la procédure inclut l'entier des travaux futurs. Le maire indique que tel est le cas, mais que l'offre est découpée en plusieurs tranches, ferme et conditionnelles, ce qui permettra de résilier le contrat en cas de litiges avant la fin des travaux. Catherine Koumrouyan rapporte que cela a d'ailleurs été utile lors de la phase précédente durant laquelle 3 différents mandats de construction ont été adjugés. Un mandat est également confié à un bureau d'ingénieurs mobilité pour travailler sur le découpage en étapes de la gestion des déviations trafic et mobilité douce.

Thierry Arn termine en mentionnant que Jean-Pierre Gantner assure le suivi pour le conseil administratif et Catherine Koumrouyan a le rôle d'assistante pour le suivi de la réalisation du chantier, rôle payé par le fonds intercommunal d'assainissement.

Patricia Hugentobler demande quel est le périmètre du projet global. Catherine Koumrouyan répond qu'il comprend l'entier du réseau secondaire du village bâti, mais n'inclut pas les réseaux et bâtiments en dehors de ce périmètre.

Parcelle Revaclier : la présidente informe les conseillers qu'il s'agit de la dernière grande parcelle constructible pour l'achat de laquelle le CM a voté un crédit de 9.31 millions en avril 2024. Thierry Arn ajoute que le conseil précédent souhaitait pouvoir garder la maîtrise du projet, car la parcelle d'environ 9000 m² permettra de construire 50-60 logements. Toutefois, ce projet d'achat est suspendu actuellement car un litige, au sujet d'une servitude de droit de passage, oppose l'héritier de M. Revaclier au propriétaire en bas du périmètre. La parcelle faisant l'objet d'une interdiction d'aliéner, la vente ne pourra pas se faire avant quelques années, à moins qu'un accord ne soit trouvé entre les parties. La commune a également signifié son



intérêt à acquérir une autre parcelle adjacente, dont le propriétaire est décédé, mais pour le moment nous n'avons aucune nouvelle. Pour apporter soutien et conseil, un avocat, spécialiste du droit de la construction et de l'immobilier, a été mandaté.

Chemins piétons : le maire explique que la réalisation d'un cheminement entre le chemin des Quarts et celui des Reblets pose problème en raison de l'emprise nécessaire sur SDA en zone agricole qui doit être compensée. Cependant, un accord de principe a été obtenu de M. Chapuis, propriétaire de la parcelle 2438, pour permettre aux élèves de rejoindre le haut du village par un cheminement sécurisé via l'impasse des Jumelles. Concernant le chemin en projet entre la Vy-Neuve et la rue de la Maison-Forte, les propriétaires seront contactés prochainement pour initier les démarches.

8. Rénovation des bâtiments communaux : enjeu et perspective

Marie Ducret-Gauthey explique que plusieurs bâtiments communaux nécessitent des travaux de rénovation, liés notamment à la déperdition énergétique, et passe la parole au maire.

Thierry Arn relate qu'une étude énergétique des bâtiments (café « Chez le Docteur », salle communale et Maison-Forte 14) a été entreprise en 2023 et que décision a été prise de prioriser le bâtiment locatif Maison-Forte 14 en changeant les fenêtres pour du triple vitrage. Les travaux seront réalisés en août pour un montant de F 80'000. Le café « Chez le Docteur » étant en activité, il est impossible d'effectuer de gros travaux actuellement, mais le maire juge opportun que la commission des bâtiments se saisisse du dossier, ainsi que celui de la salle communale, pour commencer à préparer un cahier des charges. Concernant le restaurant, Thierry Arn suggère d'auditionner la gérante, afin de bien comprendre les besoins et impératifs d'un tel lieu. A propos de la salle communale, le maire précise que, en 2024, le locataire de l'appartement à l'étage a été avisé de nos intentions et son bail modifié pour une durée de 2 ans, renouvelable ensuite de 6 mois en 6 mois.

Le maire précise également les différents projets d'entretien en cours et explique la différence entre le patrimoine financier (locatifs) et le patrimoine administratif (mairie, école, salle communale et centre sportif). Il ajoute qu'un dépassement de budget est déjà à prévoir à l'entretien du PF, notamment en raison de travaux pour résoudre des problèmes d'infiltrations en toiture Maison-Forte 2 et de ventilation pour Vy-Neuve 3.

En outre, Thierry Arn explique que la rénovation de la salle des maîtres de l'école aura lieu dès le début des vacances, pour un budget d'environ F 30'000. En raison d'une augmentation de l'effectif des degrés de 5 à 8P, le maire ajoute qu'il a été nécessaire de commander 10 nouveaux pupitres et chaises (F 10'000) et avise le CM d'un dépassement au budget.

Andreea Benetti Capitanescu demande si, dans le cadre des travaux de rénovation de la salle communale, il faudra tenir compte des locaux au sous-sol, notamment de la salle de musique et du local Jeunesse. Elle souhaite également savoir si les abris de



la protection civile sont équipés et contrôlés. Jean-Pierre Gantner répond que la salle de musique est occupée et que les 2 locaux de la Jeunesse sont très bien entretenus. Thierry Arn précise que les abris PC ont été inspectés récemment par l'ORPC et que tout est opérationnel et fonctionnel au niveau de la sécurité. Il confirme que le débarras des objets entreposés au sous-sol pourrait se faire très rapidement si nécessaire.

Les conseillers n'ayant plus de questions, la présidente invite Patricia Hugentobler, présidente de la commission « Bâtiments et aménagement », à convoquer la commission pour initier les réflexions.

9. Communications de l'exécutif

- ❖ *Manifestations à venir* : Jean-Pierre Gantner rappelle les événements suivants : fête des promotions le 27 juin, sortie rafting des jeunes le 28 juin, CinéLaconnex le 11 juillet, Lacollywood du 13 au 16 août et la traditionnelle soirée Jazz en faveur de notre association au Burkina Faso le 22 août. Thierry Arn précise qu'un tout-ménage mentionnant ces manifestations a été envoyé récemment. Marie Ducret Gauthey ajoute qu'un spectacle pour enfants organisé par LireAlaco aura lieu le 31 août.
- ❖ *Péréquation intercantonale* : Thierry Arn avise que le Canton souhaite que les communes participent à hauteur de 20% à l'augmentation de la contribution du canton à la péréquation intercantonale qui atteindra F 543 millions en 2026. Cela représentera environ F 82'000 pour Laconnex. Les communes, par le biais de l'ACG, vont très certainement s'opposer à ce projet de loi dans un préavis qui sera donné en septembre.
- ❖ *Soutien à la commune de Blatten* : Rémi Fouchault avise de la décision de faire un don de F 1'000, prélevé sur le fonds de bienfaisance, dans le cadre d'une action commune organisée par l'ACG.
- ❖ *Gravière* : Thierry Arn signale que la société MASA a installé une base de tri, à côté de celle d'Holcim, sans autorisation. Le département ayant été contacté, MASA va prochainement déposer une requête en autorisation d'exploiter pour laquelle Laconnex a demandé à être consultée, même si le site n'est pas sur notre commune. Hubert Dethurens, notre consultant sur ce thème, nous assistera dans l'examen de ce dossier qui sera traité conjointement avec la commune d'Avusy.

10. Divers

- ❖ *Sortie du CM* : Rémi Fouchault rappelle la date de la sortie le 23 août, le programme sera communiqué ultérieurement.
- ❖ *Photos des conseillers* : Rémi Fouchault transmettra les photos des nouveaux conseillers au secrétariat pour la mise à jour du site internet et



avise qu'en septembre il mandatera un professionnel pour que soit réalisé un shooting de tous les conseillers.

- ❖ *Climatisation à la mairie* : Jean-Luc Baur demande s'il est possible de climatiser les locaux de la mairie. Catherine Koumrouyan lui répond que cela avait été refusé par le département lors des travaux de rénovation.
- ❖ *Giratoire* : Marie Ducret Gauthey trouve que l'entrée de notre village n'est pas mise en valeur et demande s'il serait possible de réaménager le giratoire pour qu'il soit plus joli. Le maire lui rappelle que c'est le canton qui en assure l'entretien et que la politique actuelle est de limiter les interventions pour permettre le développement de la flore et de la faune. Après une courte discussion, la présidente passe au vote pour déterminer si le CM souhaite que le CA contacte l'Etat pour savoir s'il est possible de reprendre l'entretien du giratoire de l'entrée du village et quelles en seraient les modalités. Par 4 POUR, 1 CONTRE et 4 ABSTENTIONS le CM confirme cette volonté.
- ❖ *Camions sur la Vy-Neuve* : Florentin Mottier souhaite savoir ce qu'il en est du trafic des camions sur la Vy-Neuve. Thierry Arn répond qu'une convention entre les exploitants de la gravière de Champs-Pointus et la commune interdit le passage des camions sur la Vy-Neuve à partir du giratoire Rupettes, cependant la société Maury n'est pas concernée par cette convention.

8. Questions du public

Pas de public présent.

La présidente lève la séance à 20h40

Nadia Dupraz et Catherine Koumrouyan
Secrétaires communales